

Comment déclasser une arme en catégorie D dans le livre de police numérique (LPN)

Action faite par le professionnel

Date de création : 01/04/2022

Entité: Service central des armes et explosifs ,service numérique,bureau expertise et numérique

Système d'information:SIA-Livre de police numérique professionnel

Objectifs du Livre de Police Numérique professionnel :

Le Système d'Information sur les Armes assure la traçabilité , l'historique des acquisitions, détentions et des modifications/réparation des armes , de leur entrée ou fabrication sur le territoire jusqu'à leur sortie ou destruction

Rappel :

Les armes de catégorie D, peuvent être achetées et détenues librement .

a) Tous objets susceptibles de constituer une arme dangereuse pour la sécurité publique dont :

- les armes non à feu camouflées ;

- les poignards, les couteaux-poignards, les matraques, les projecteurs hypodermiques et les autres armes figurant sur un arrêté du ministre de l'intérieur ;

b) Générateurs d'aérosols lacrymogènes ou incapacitants d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml sauf ceux classés dans une autre catégorie par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des ministres chargés des douanes et de l'industrie ;

c) Armes à impulsions électriques de contact permettant de provoquer un choc électrique à bout touchant sauf celles classées dans une autre catégorie par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des ministres chargés des douanes et de l'industrie

d) (Abrogé)

e) Armes historiques et de collection dont le modèle est antérieur au 1er janvier 1900, à l'exception de celles classées dans une autre catégorie, en raison de leur dangerosité avérée, notamment en raison de leur année de fabrication, par arrêté

conjoint du ministre de l'intérieur et des ministres chargés des douanes et de l'industrie.

Le contrôle de la date du modèle et de l'année de fabrication des armes importées est effectué dans les cas et selon des modalités qui sont définis par arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et des ministres chargés de l'industrie et des douanes ;

f) Reproductions d'arme dont le modèle est antérieur au 1er janvier 1900 ne pouvant tirer que des munitions sans étui métallique, sauf celles dont la technique de fabrication améliore la précision et la durabilité de l'arme.

Ces reproductions d'armes historiques et de collection ne peuvent être importées, mises sur le marché ou cédées que si elles sont conformes aux caractéristiques techniques définies par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des ministres chargés de l'industrie et des douanes et constatées dans un procès-verbal d'expertise effectuée par un établissement technique désigné par le ministre de l'Intérieur, dans les cas et les conditions déterminés par l'arrêté interministériel prévu ci-dessus.

Les reproductions d'armes historiques et de collection qui ne satisfont pas à ces dispositions relèvent, selon leurs caractéristiques techniques, du régime applicable aux armes des catégories A, B ou C ;

g) Armes historiques et de collection dont le modèle est postérieur au 1er janvier 1900 et qui sont énumérées par un arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et de la défense compte tenu de leur intérêt culturel, historique ou scientifique ;

h) Armes et lanceurs dont le projectile est propulsé de manière non pyrotechnique avec une énergie à la bouche comprise entre 2 et 20 joules ;

i) Armes conçues exclusivement pour le tir de munitions à blanc, à gaz ou de signalisation et non convertibles pour le tir d'autres projectiles et les munitions de ces armes ;

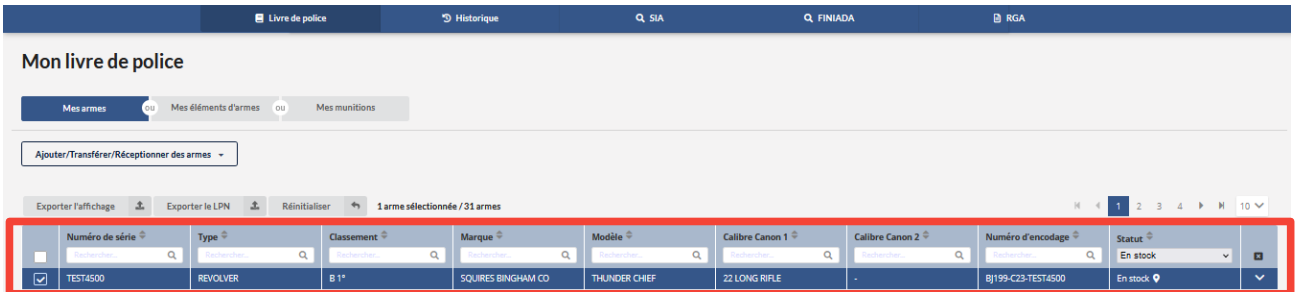
j) Munitions et éléments de munition à poudre noire utilisables dans les armes historiques et de collection ainsi que les munitions des armes du h de la présente catégorie ;

k) Matériels de guerre dont le modèle est antérieur au 1er janvier 1946 et dont la neutralisation est effectivement garantie par l'application de procédés techniques définis par arrêté du ministre de la défense ;

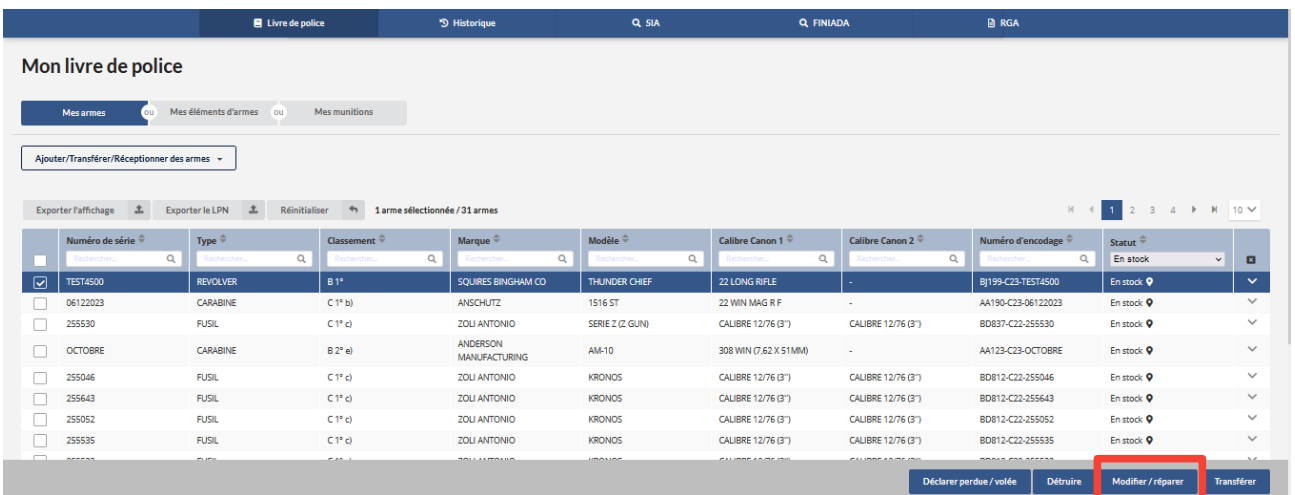
l) Matériels de guerre dont le modèle est postérieur au 1er janvier 1946 dont la neutralisation est effectivement garantie dans les conditions prévues au k et qui sont énumérés par arrêté du ministre de la défense.

Pour déclasser une arme en catégorie D , elle doit être obligatoirement en statut en stock:

1-Sélectionner l' arme sur le livre de police



2-Cliquer sur modifier/réparer



3-Cocher la case déclasser l'arme en catégorie D

Réparation / Modification d'une arme

Modification des caractéristiques de l'arme

Informations modèle arme :

N° RGA

BJ199

Nouveau N° RGA

Rechercher une référence RGA

 Déclasser l'arme en catégorie D

Numéro RGA	Type	Marque	Modèle	Calibre	Classement
BJ199	REVOLVER	SQUIRES BINGHAM CO	THUNDER CHIEF	22 LONG RIFLE	B 1°

Aucune modification sur la carcasse Remplacer la carcasse Corriger le numéro de carcasse

N° carcasse / boîtier / partie inférieure (lower) actuel

TEST4500

Éléments essentiels de l'arme

Partie supérieure boîte de culasse (upper)



Canon 1



Culasse



Ensemble mobile de culasse



Tête de culasse



Barillet



4 - Cliquer sur le bouton valider en bas à droite

📖 Livre de police
🕒 Historique
🔍 SIA
🔍 FINIADA
📄 RGA

Réparation / Modification d'une arme

Modification des caractéristiques de l'arme

Informations modèle arme :

N° RGA Nouveau N° RGA

Déclasser l'arme en catégorie D

Numéro RGA	Type	Marque	Modèle	Calibre	Classement
BJ199	REVOLVER	SQUIRES BINGHAM CO	THUNDER CHIEF	22 LONG RIFLE	B 1"

Aucune modification sur la carcasse
 Remplacer la carcasse
 Corriger le numéro de carcasse

N° carcasse / boîtier / partie inférieure (lower) actuel

Éléments essentiels de l'arme

Partie supérieure boîte de culasse (upper)

Canon 1

Culasse

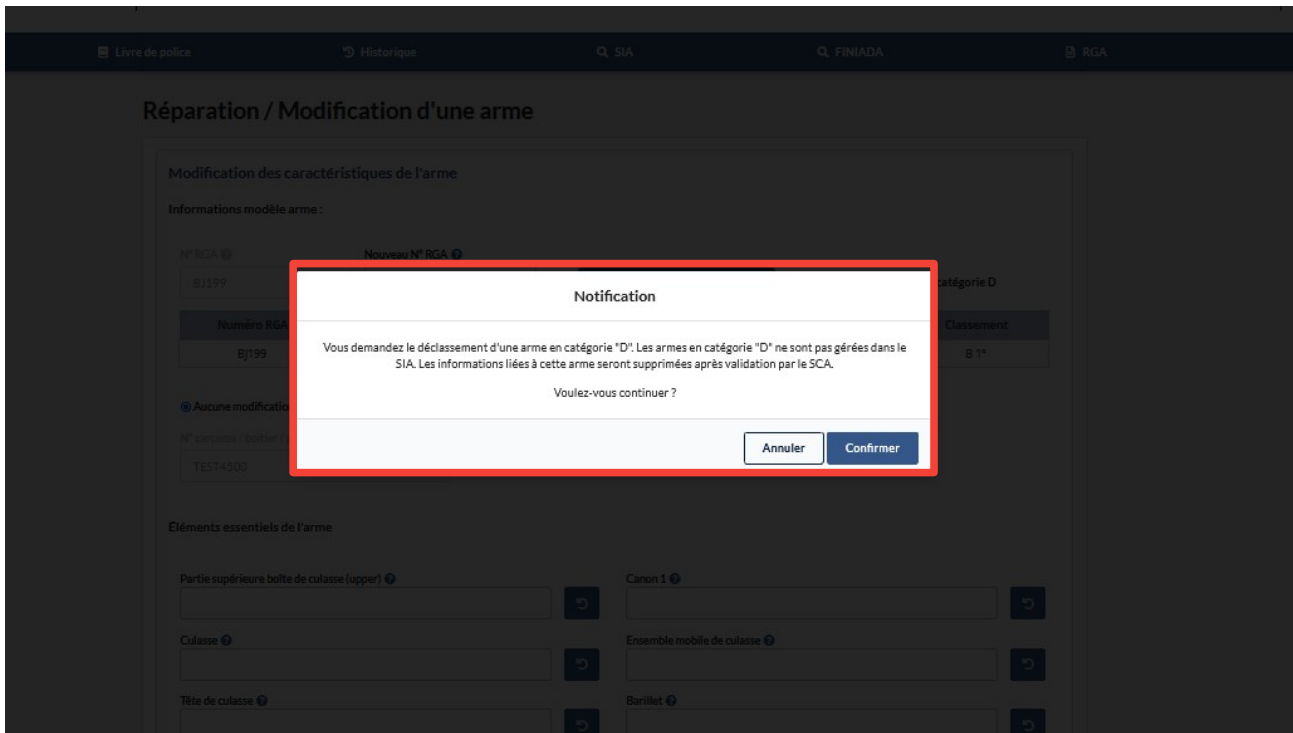
Ensemble mobile de culasse

Tête de culasse

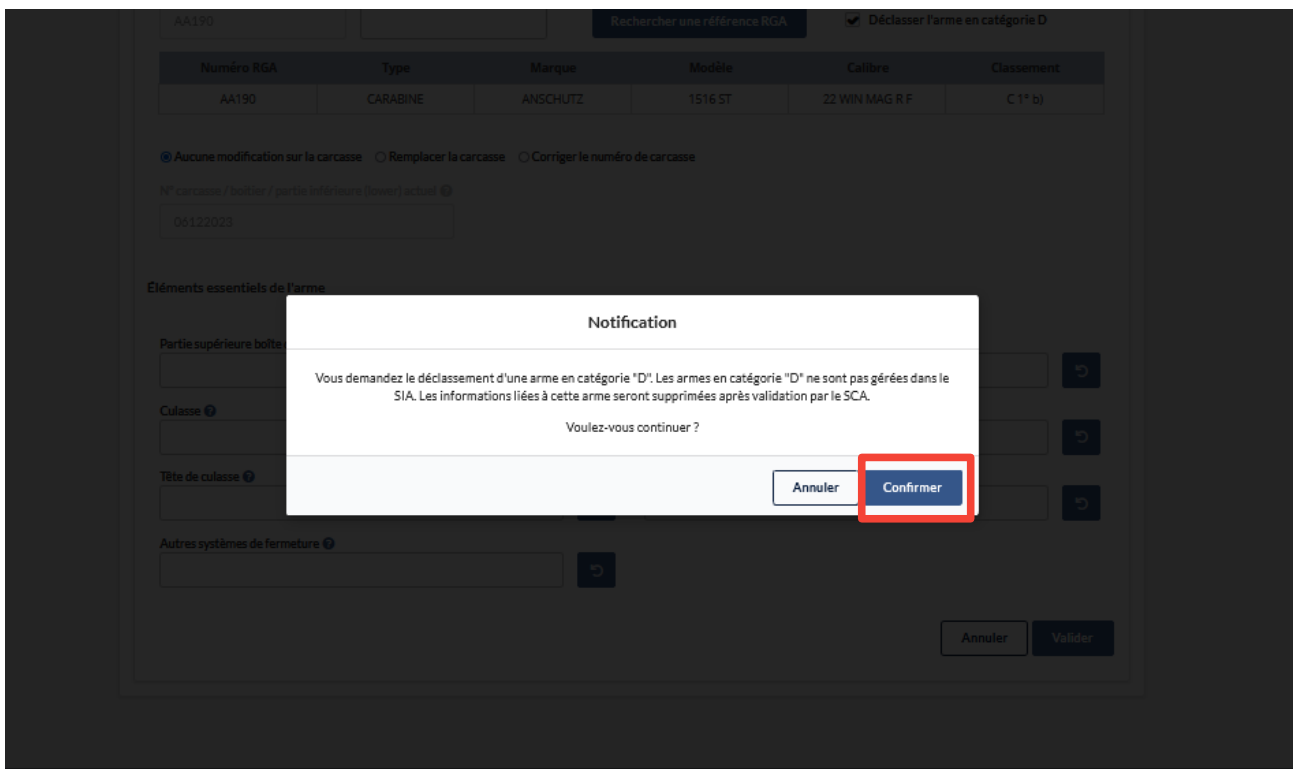
Barillet

Autres systèmes de fermeture

5- Une notification apparaît : "Vous demandez le déclassement d'une arme en catégorie "D". Les armes en catégorie "D" ne sont pas gérées dans le SIA. Les informations liées à cette arme seront supprimées après validation par le SCA.Voulez-vous continuer ?"



6- Cliquer sur Confirmer



7- L'arme reste en statut en stock 1 mois avant de disparaître du LPN et il n'y a pas d'historisation dans l'historique des sorties

Mon livre de police

Mes armes

Mes éléments d'armes

Mes munitions

Ajouter/Transférer/Réceptionner des armes

Exporter l'affichage | Exporter le LPN | Réinitialiser | 0 arme sélectionnée / 31 armes

1 2 3 4 10

	Numéro de série	Type	Classement	Marque	Modèle	Calibre Canon 1	Calibre Canon 2	Numéro d'encodage	Statut
<input type="checkbox"/>	TEST4500	REVOLVER	B 1*	SQUIRES BINGHAM CO	THUNDER CHIEF	22 LONG RIFLE	-	BJ199-C23-TEST4500	En stock

Informations sur le modèle d'arme



N° RGA
BJ199

N° de carcasse / boîtier / partie inférieure (lower)
TEST4500

Longueur du canon
76

Longueur de l'arme
200

Fiche de situation

Date d'entrée en stock:
07/12/2023

Demande de déclassement en cours